

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2011

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur Maire.

M. FABIUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN,
Mmes BOULARD, DION, MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE,
Adjoint au Maire.

M. BOUTEILLER, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX, Melle THEBAULT,
Mmes VATEY, PLATE, MM. CHIREN, GADAL, Mme VENARD,
M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Melle QUINIO,
Mme GUILLEMIN, Melle BELAOUNI, M. MARTINE, Melle CRISTIEN,
Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : M. BERENGER, Adjoint au Maire.

MM. ROULY, BLANGERNON, KERMARREC, DOURDOIGNE,
Melle DELAHAYE, M. EZABORI, Mme GUILLOT, Conseillers
Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Melle Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

6 décisions relevant de la gestion normale et courante de la commune ont été prises au cours de la période du 14 mars au 6 juin 2011 ; elles ont des conséquences financières très limitées.

Par ailleurs 89 marchés de travaux, de fournitures ou de services ont été signés par délégation entre le 22 février et le 24 mai 2011.

Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbain en 2010

Dont acte

Ce subside a principalement été affecté aux financements suivants :

- Actions en faveur de l'emploi et des familles, en difficultés,
- Actions en faveur de l'éducation et des jeunes,
- Actions en faveur du logement social,
- Actions en faveur de la santé, de l'insertion sociale et de la prise en compte des handicapés,
- Actions de financement du Centre Communal d'Action Sociale qui a reçu en 2010 une subvention de la Ville d'un montant de 1 244 000 €

DELIBERATIONS

Comptes Administratifs 2010.

Adopté à l'unanimité. Cette délibération est présentée par M. FABIOUS, 1^{er} Adjoint, M. le Maire ne participant pas au vote conformément à la loi et n'étant pas présent dans la salle lors de la lecture du rapport.

Le résultat brut comptable a été de 5 536 934,33 € et le résultat net comptable de 910 026,04 €

En ce qui concerne les lotissements communaux, le résultats net comptable a été de 165 888,63 €

Comptes de Gestion de M. le Receveur Municipal. Année 2010.

Adopté à l'unanimité.

Les chiffres sont en totale conformité de ceux venant d'être cités lors de l'évocation du Compte Administratif qui vient d'être adopté.

A l'issue de cette délibération, M. le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de séance.

Budgets Supplémentaires 2011.

Adopté à l'unanimité.

- Budget principal : Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à 1 241 200,04 €, et les recettes et dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à 7 080 307,79 €

A noter qu'en fonctionnement des compléments ont été inscrits pour les impôts locaux la dotation de solidarité versée par la CREA, et pour compenser la réduction des dotations de l'Etat.

En matière d'investissement un niveau important de dépenses est maintenu dans tous les domaines d'intervention de la commune ; ce montant de 1 099 886 € vient en complément des 9 944 890 € déjà votés dans le cadre du budget primitif.

- Budget des lotissements communaux : La section de fonctionnement s'équilibre à 331 777,16 € et celle d'investissement à 165 888,62 € soit un budget total de 497 665,89 €

Versement de subventions à des association.

Adopté à l'unanimité.

Les bénéficiaires seront :

- La Fédération des Malades et Handicapés : 50 €
- Le Club Touristique de Randonnée et Découverte : 100 €
- La Fédération Nationale des Associations des Maîtres E : 2 000 €
- L'Amicale Laïque Césaire Levillain : 2 500 €
- L'Ecole de Musique Associative de Grand Quevilly : 6 000 €
- L'Amicale du Personnel Communal : 2 000 €

Produits irrécouvrables. Admission en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

Ces produits afférents à des débiteurs insolubles, décédés ou partis sans laisser d'adresser se rapportent aux années 2007 à 2010. Ils s'élèvent au total à 2 002,16 €

Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Théâtre Charles Dullin et du Centre Culturel Marx Dormoy. Attribution et signature du contrat.

Adopté à l'unanimité.

L'offre retenue est celle présentée par l'Expansion Artistique et Loisirs Culturel de Normandie : le candidat Blue Koala qui avait été admis à concourir s'étant finalement désisté.

Le contrat de délégation de service public sera signé avec l'Association précitée pour une durée de 6 ans (du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2017).

Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec le Département de la Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité.

Ce produit unique de dématérialisation des marchés publics à l'échelle régionale sera utilisé afin de permettre aux entreprises de répondre par voie dématérialisée aux consultations organisées par la Ville.

La mise à disposition de la plateforme sera gratuite, seules les prestations associées seront à la charge de la commune.

La convention de conformité sera conclue jusqu'au 8 avril 2014, date à laquelle elle pourra être reconduite tacitement pour une durée de 4 ans.

Renouvellement du contrat à la Direction de la Communication.

Adopté à l'unanimité.

L'emploi d'adjoint au responsable de la communication sera confié à l'agent contractuel en poste pour une période de 3 ans. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 457.

Modification de contrat à la Direction de la Communication.

Adopté à l'unanimité.

Les responsabilités et la charge de travail du Directeur de la Communication ayant évoluées, il est décidé de revaloriser sa rémunération à compter du 1^{er} juillet 2011.

Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

Ces transformations concernent la Direction des Ressources Humaines, le Service Techniques des Bâtiments Communaux, la Médiathèque, le Service Technique de la Voirie et des Réseaux Divers, le Service Jeunesse, Sports et Vie Associative, et le Service Etat Civil Elections Courrier Reprographie ; elles interviendront à compter du 1^{er} juillet 2011.

Médiathèque. Augmentation de taux d'emploi.

Adopté à l'unanimité.

Il est accepté de modifier le taux d'emploi d'un agent à temps non complet afin de le passer à temps complet, soit 100 % 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2011.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ASQUIN

COMMUNICATIONS

Délégation de service public des marchés d'approvisionnement, foires à tout, fêtes foraines et commerces ambulants hors marchés. Rapport annuel du délégataire.

Dont acte.

Ce rapport présenté par le titulaire du marché : La Société GERAUD n'appelle pas d'observations particulières.

Les fréquentations sont les suivants :

- Marché du Québec : le mardi, 10 à 13 exposants,
le vendredi, 17 à 29 exposants.
- Marché Delacroix : le samedi, 6 à 9 exposants.
- Foires à tout : De Lalende, 59 exposants en avril et 107 en septembre.
- Le Bourg : 109 exposants.
- Avenue des Provinces : 232 exposants.
- Place Delacroix : 124 exposants.
- Place du Québec : 98 exposants.

L'exercice 2010 se solde par une perte de 578,20 € (pour mémoire, en 2009 cette perte était de 10 849,68 €).

Société AREVA. Demande d'autorisation d'exploiter un atelier de fabrique de transformateurs de distribution.

Dont acte.

Cette entreprise se situe 9 rue des Pâtis à Petit-Quevilly, et elle emploie 400 personnes. L'enquête publique est diligentée afin d'opérer une régularisation administrative prenant en compte différents changements de process, de volume d'activité, et l'évolution de la réglementation.

Un avis favorable est émis sur la continuation d'exploitation sous réserve que les niveaux des bruits émis par les installations respectent la réglementation en vigueur, ce qui n'est pas de cas actuellement.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

COMMUNICATION

Délégation de service public de Théâtre Charles DULLIN et du Centre Culturel Marx DORMOY. Rapport annuel du délégataire.

Dont acte.

Ce rapport a été élaboré par l'Expansion Artistique et Loisirs Culturel du Normandie, actuel délégataire, il fait état d'un taux de fréquentation moyen de 71 % en 2010, 38 représentations auxquelles s'ajoutent 20 productions scolaires et des collaborations avec d'autres équipements ou festivals.

Le théâtre a fait l'objet de 52 locations et mises à disposition diverses et le centre culturel Marx Dormoy a été loué ou mis à disposition à 27 reprises.

L'exercice 2010 fait apparaître un résultat excédentaire de 25 178,62 € pour la partie dédiée à Grand Quevilly et la participation financière de la Ville a subi une baisse de 1,1 %.

DELIBERATIONS

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Patrimoine et Mémoire des Chantiers de Normandie.

Adopté à l'unanimité.

Cette Association souhaite réaliser une impression couleur et grand format d'une carte postale ancienne représentant le lancement d'un bateau aux Chantiers de Normandie à Grand Quevilly.

Pour aider le financement de ce projet, la Ville lui versera une subvention exceptionnelle de 1 000 €

Salon des Artistes Peintres. Fixation du montant du prix de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Pour le lauréat du Salon de l'Automne 2011, le montant du prix est fixée à 1 200 €

Convention de prêt d'une exposition par le Département de l'Essonne.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre du cycle consacré en octobre au Portugal, la Médiathèque a retenue auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Essonne l'exposition réalisée par cette dernière sur le ce thème.

Cette exposition gratuite sera visible à la Médiathèque du 29 septembre au 3 novembre 2011.

DOSSIER PRESENTE PAR M. ROSAY, en remplacement de M. BERENGER, excusé.

DELIBERATION

Convention relative aux transports exceptionnelles circulant sur les voies de l'agglomération de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Afin de raccourcir les délais d'instruction des dossiers d'autorisation de circuler par la Préfecture de la Seine-Maritime il sera, par cette convention, convenu que la Ville ne soit plus consultée systématiquement pour les itinéraires les plus empruntés du réseau d'agglomération.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme MAILLET

DELIBERATION

Remise gracieuse accordée à Mme BUIGNET.

Adopté à l'unanimité.

Suite à un dysfonctionnement dans la gestion de son dossier, l'Intéressée s'est acquittée de la somme de 298,62 € sur une facture totale de 472,62 € et demande à bénéficier d'une remise gracieuse pour le montant restant dû, c'est-à-dire 174 € qui devait normalement être couvert par les bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est accepté que la Ville prenne à sa charge cette somme de 174 €

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

DELIBERATIONS

Approbation de la seconde modification de Plan Local d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Cette modification comprend :

- Un rapport de présentation,
- Un règlement composé de prescriptions graphiques et écrites,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2009 et le cahier des charges adopté lors de cette séance concernant les extensions du réseau d'eau potable,
- Les règlements communautaires concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Acquisition de la propriété bâtie appartenant à la SNCF sise 2 rue Pierre Sépard.

Adopté à l'unanimité.

Cette propriété d'une superficie de 465 m² sera acquise par la Ville au prix de 135 000 € de conformité avec l'estimation faite par le Service France Domaine.

A propos de cette affaire, M. le Maire regrette la lenteur des négociations entreprises avec la SNCF qui, en fait doivent désormais se dérouler avec la société dont les avis ne sont pas convergents.

Acquisition d'immeubles appartenant à la SNCF rue de l'Industrie. Modification.

Adopté à l'unanimité.

Cette acquisition concernant 3 immeubles respectivement de 614, 411 et 531 m² avait déjà été approuvée par délibération du 12 mars 2010 ; elle se réalisera finalement au prix de 40 000 € conforme à l'estimation faite par le Service France Domaine.

Cession d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville située à l'arrière de l'immeuble Artois. 118 Avenue des Provinces.

Adopté à l'unanimité.

Cette parcelle communale sera acquise par M. AUDENET, pharmacien, afin d'agrandir les réserves de son officine ; elle est d'une superficie d'environ 50 m², à préciser après arpentage, et le prix fixé par le Service France Domaine est de 90 € H.T. le m².

Vente d'une propriété bâtie appartenant à la Ville située 10 rue Henri Matisse.

Adopté à l'unanimité.

La mise en vente de cette propriété de 674 m² en très bon état se fera par adjudication, sur mise à prix initiale fixée par le Service France Domaine à 270 000 €.

Convention de mise à disposition d'informations géographiques.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de cette convention, la Ville s'engagera à transmettre au groupe TOM TOM une fois par an l'ensemble des modifications géographiques survenues sur son territoire, sur format papier ou numérique.

En contrepartie, TOM TOM intégrera dans sa base de données les informations transmises par la Ville et les mettra à la disposition de ses partenaires.

Autorisation de solliciter l'octroi de subventions auprès du Département.

Adopté à l'unanimité.

Ces demandes de subventions sur travaux courants concerneront :

- La cuisine du Centre Aéré – Travaux : 26 000 €. Subvention : 8 500 €
- Le gymnase Géo André – Travaux : 52 000 €. Subvention : 16 350 €

Avenant n°6 à la convention de gestion du patrimoine privé de la Ville par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération.

Par la signature de cet avenant deux logements situés au Village Scolaire et au Groupe Post Scolaire viendront s'ajouter aux 44 propriétés ville remises en gestion à la Société Quevilly Habitat.

DOSSIER PRESENTE PAR M. TAILLEUX

DELIBERATION

Demande de subvention à la CREA pour le financement de pistes cyclable.

Adopté à l'unanimité.

La CREA sera sollicitée pour participer au financement des pistes cyclables que la Ville a l'intention d'intégrer dans le nouveau quartier Kennedy.

DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE, en remplacement de M. ROULY, excusé.

DELIBERATION

Opération « Un Elève-Un Ordi » 2011. Convention de mise à disposition d'un micro-ordinateur, cession des micro-ordinateurs aux parents.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 18 heures 35.